

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOUESMES DU 12 AVRIL 2017

## APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 21 février 2017 est **approuvé à l'unanimité**.

---

## BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal est invité à adopter le budget primitif 2017 de la commune composé d'un budget principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, et Lotissement des Merisiers. Le vote s'effectue chapitre par chapitre pour chaque budget.

- Commune : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 345 034,47 € pour la section de fonctionnement et à 452 343,90 € pour la section d'investissement.
- Eau : le budget s'équilibre à 237 534,60 € pour la section d'exploitation et à 120 573,18 € pour la section d'investissement.
- Assainissement : le budget s'équilibre à 191 224 € pour la section d'exploitation et à 672 860,80 € pour la section d'investissement.
- Lotissement des « Merisiers » : le budget s'équilibre à 234 695,89 € en section de fonctionnement et à 242 691,35 € en section d'investissement.

Les différents budgets primitifs 2017 sont **approuvés à l'unanimité** par le conseil municipal.

---

## FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE

Il est proposé de maintenir les taux de la fiscalité à leur niveau actuel, à savoir :

|                          |        |
|--------------------------|--------|
| Taxe d'habitation        | 18,81  |
| Taxe foncière (bâti)     | 23,08  |
| Taxe foncière (non bâti) | 110,88 |

**Adopté à l'unanimité.**

---

## **FIXATION DU TARIF DU SERVICE EAU**

|                          | <b>Tarif 2017</b> |
|--------------------------|-------------------|
| <b>Prime fixe</b>        | 44€ par an        |
| <b>Surtaxe communale</b> | 0,86€ par m3      |

Ces tarifs seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## **FIXATION DU TARIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

|                          | <b>Tarif 2017</b> |
|--------------------------|-------------------|
| <b>Prime fixe</b>        | 17€ par an        |
| <b>Surtaxe communale</b> | 2,38€ par m3      |

Ces tarifs seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## **FIXATION DE TARIFS DIVERS**

### **Location salle des fêtes**

---

|                                      | <b>DU 1ER MAI 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2017</b> |               |            |                |
|--------------------------------------|---|---------------|------------|----------------|
| Utilisateurs/Durée                   | 1 Journée                                   | 1 Journée 1/2 | 2 Journées | 2 Journées 1/2 |
| HABITANTS COMMUNE                    | 145 €                                       | 200 €         | 255 €      | 310 €          |
| PERSONNES EXTERIEURES                | 335 €                                       | 420 €         | 505 €      | 590 €          |
| Ass.locales (après 2 manifestations) | 55€   |               |            |                |
| CHAUFFAGE                            | 65 €  | 98 €          | 130 €      | 163 €          |

1 Journée = (de 9 heures à 9 heures)

1 Journée 1/2 = (de 17 à 9 h) et (de 9 h à 9 h) ou (de 9h à 9h) et (de 9h à 12h)

2 Journées = (de 9h à 9h) et de (9h à 9h) à 9h) ex- (du samedi matin 9h au Lundi matin 9h)

2 Journées 1/2 = (de 17h à 9h) de (9h à 9h) et de (9h à 9) ex- (du vendredi 17 h au Lundi matin 9h)

|  | <b>DU 1ER OCTOBRE 2017 AU 30 AVRIL 2018</b> |               |            |                |
|--|---|---------------|------------|----------------|
| Utilisateurs/Durée                                     | 1 Journée                                   | 1 Journée 1/2 | 2 Journées | 2 Journées 1/2 |
| HABITANTS COMMUNE                                      | 210 €                                       | 298 €         | 385 €      | 473 €          |
| PERSONNES EXTERIEURES                                  | 400 €                                       | 518 €         | 635 €      | 753 €          |
| Ass.locales<br>(pour les 2 manifestations "gratuites") | Forfait chauffage à régler 65€              |               |            |                |
| Ass.locales<br>(après 2 manifestations)                | 55€ + Forfait chauffage de 65€, soit 120€   |               |            |                |

**Adopté à l'unanimité.**

### Location remorque

Maintien du tarif de rotation de la remorque communale à 30€.

**Adopté à l'unanimité.**

### Photocopies

Maintien des tarifs actuels, à savoir :

| <b>PARTICULIERS</b>   |        | <b>ASSOCIATIONS</b>           |        |
|---|--------|-------------------------------|--------|
| <i>Photocopies en Noir</i> (maintien du prix fixé par délibération du 18 Mai 2006) soit : |        | <i>Photocopies en noir</i>    |        |
| A.5 .....   | 0,15 € | A.5 .....                     | 0,04 € |
| A.4 .....   | 0,30 € | A.4 .....                     | 0,08 € |
| A.4 – R/V .....   | 0,60 € | A.4 – R/V .....               | 0,16 € |
| A.3 .....   | 0,60 € | A.3 .....                     | 0,16 € |
| A.3 – R/V .....   | 1,20 € | A.3 – R/V .....               | 0,32 € |
| <i>Photocopies en couleur</i>   |        | <i>Photocopies en couleur</i> |        |
| A.5 .....   | 0,50 € | A.5 .....                     | 0,15 € |
| A.4 .....   | 1 €    | A.4 .....                     | 0,30 € |
| A.4 – R/V .....   | 2 €    | A.4 – R/V .....               | 0,60 € |
| A.3 .....   | 2 €    | A.3 .....                     | 0,60 € |
| A.3 – R/V .....   | 4 €    | A.3 – R/V .....               | 1,20 € |

**Adopté à l'unanimité.**

## Adhésion bibliothèque

Maintien du tarif de cotisation annuelle à 5€

**Adopté à l'unanimité.**

## Cimetière

|  | Tarifs<br>au 1 <sup>er</sup> juin 2017 |
|--|--|
| Concession cinquantenaire de 3m <sup>2</sup> | 345€                                   |
| Case columbarium 30 ans                      | 780€                                   |

**Adopté à l'unanimité.**

## **PARTICIPATION AUX VOYAGES DES ELEVES DU COLLEGE SAINT GEORGES DOMICILIES SUR LA COMMUNE**

Le collège Saint Georges de Salbris sollicite la commune pour le financement de voyages linguistiques prévus en cette fin d'année scolaire 2016 / 2017.

Trois élèves issus de la commune sont concernés :

Voyage en Espagne : 1 élève

Voyage en Italie : 2 élèves

Il est proposé d'accorder une aide financière de 50 € par élève issu de la commune.

Les crédits correspondants seront versés au regard de la liste des élèves domiciliés sur la commune de Souesmes ayant effectivement participé à ces sorties.

**Adopté à l'unanimité.**

## **MISE A JOUR DES STATUTS DU SIVOS**

Les statuts du syndicat intercommunal à vocation scolaire Pierrefitte / Souesmes ont été fixés en 1993. Le comité syndical réuni le 28 mars 2017 a adopté une modification que les communes de Souesmes et Pierrefitte sur Sauldre doivent examiner afin que celle-ci puisse être validée.

|           | Statuts 1993   | Proposition 2017  |
|-----------|--|---|
| Article 4 | La répartition des frais de fournitures, de fonctionnement, rémunération des agents de service de l'école maternelle, de cantine, sera effectuée au prorata de :<br>2/3 pour Souesmes<br>1/3 pour Pierrefitte.<br>Les frais de ramassage scolaire par moitié pour chaque commune | La répartition des frais de fournitures, de fonctionnement, rémunération des agents de service de l'école maternelle, de cantine, de ramassage scolaire, sera effectuée <b>chaque année au prorata du nombre d'élèves <u>résidant dans chaque commune sur l'année scolaire.</u></b> |
| Article 5 | Cette répartition basée sur la situation existant en 1993 pourra être révisée d'un commun accord chaque année.   | Abrogé car sans objet si article 4 modifié.   |

**Adopté à l'unanimité.**

---

## **DECISION DU MAIRE**

28 mars 2017 : Signature d'un contrat d'entretien des 2 courts de tennis pendant 3 ans par la société AQUACLEAN, sise 16 route de Salbris à NANCAY (18330) pour 2 130€ HT par an, prix révisé à +3% chaque année.

---

## **DIVERS**

### → Tenue bureau vote présidentielles et législatives 2017

Le conseil municipal se répartit la tenue du bureau vote pour les élections du 23 avril, 7 mai, 11 et 18 juin 2017.

### → Projet de réfection du chemin du Many (Monchauveux)

Monsieur le Maire explique qu'il s'est entretenu avec des riverains s'agissant de la remise en état d'une partie de ce chemin. Un accord a été trouvé répartissant la prise en charge des matériaux par la commune et celle de leur mise en œuvre par une entreprise aux frais partagés des propriétaires riverains consultés.

Le conseil municipal valide cette proposition.

### → Information sur litige chemin rural des Grimains au Simouet

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier que lui a adressé Maître CHEVASSON, avocat de l'indivision OUTHENIN-CHALANDRE au sujet du chemin rural des Grimains qui traverse la propriété des consorts OUTHENIN-CHALANDRE.

Celui-ci y évoque une prétendue acquisition de ce chemin par voie de prescription trentenaire par ses clients et leur opposition à toute réouverture de celui-ci.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un projet de réponse contestant cette analyse.

Le conseil municipal approuve l'envoi de ce courrier à Me CHEVASSON.

### → Circulation chemin du Grand Gué

Madame CARPENTIER évoque le problème récemment rencontré par un riverain qui n'a pu accéder directement à sa propriété et a été obligé de faire un détour, le chemin étant bloqué par d'autres personnes.

Monsieur le Maire a été averti de cet incident qui relève d'incivilités. Il a rappelé aux personnes qui ont entravé le passage que ce chemin était ouvert à la circulation des véhicules.

### → Chemin de la Tuilerie

Monsieur le Maire rappelle que ce chemin est une voie communale, pas un chemin rural. Monsieur RICARANT ajoute que du fait de la présence d'un pont inadapté au passage de poids lourds, son usage doit être limité aux véhicules inférieurs à 3,5 T.

### → Boulangerie

Madame RUELLE demande s'il y a du nouveau pour la reprise de la boulangerie du village. Monsieur le Maire a récemment contacté l'administrateur qui lui a déclaré que les propositions reçues étaient trop basses au regard du prix souhaité.